

Le nouveau Tax shelter séduit les entreprises

En marge du Festival de Cannes, qui s'est ouvert hier soir, quelque 12.000 professionnels du cinéma participeront au Marché du Film pour vendre et acheter des droits sur les films, monter des coproductions, trouver du finance-

ment... Parmi eux, des Belges venus pour vanter leurs fonds d'investissement régionaux et le Tax shelter. Entrée en vigueur en 2015, la nouvelle mouture de cet incitant fiscal destiné aux sociétés qui investissent une partie de leurs bénéfices dans l'audiovisuel séduit

les entreprises. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par Belga Films Fund, active dans la levée de fonds Tax shelter. 97% des investisseurs sondés disent préférer la nouvelle législation à l'ancienne. Plus simple et offrant des rendements attractifs, elle a permis de lever près de 180 millions d'euros l'an dernier. **P. 15**

Les entreprises en pincent pour le nouveau Tax shelter

Selon une étude de Belga Films Fund, 97% des investisseurs préfèrent la nouvelle formule à l'ancienne.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

A lors que la 69^e édition du Festival de Cannes déploie ses fastes depuis hier soir dans les catacombes du Palais des festivals, une armée de 12.000 personnes vont participer au Marché du Film. C'est là que les professionnels du secteur vont vendre et acheter des droits sur les films, monter des coproductions, trouver du financement, etc. Avec des outils comme les fonds d'investissement régionaux et le Tax shelter, les Belges ne manquent pas d'arguments pour inciter les producteurs étrangers à venir investir chez nous.

Le succès du Tax shelter ne se dément pas. Entrée en vigueur début 2015, sa nouvelle formule l'a rendu plus attractif pour les investisseurs. La nouvelle loi a supprimé le volet prêt aux producteurs par les investisseurs et les droits détenus par ces derniers sur les films pour ne garder que le volet fiscal. Il faut désormais mobiliser moins de trésorerie, les formalités administratives sont réduites et le rendement (fiscal et financier) dépasse les 10%.

Spécialisée dans la levée de fonds Tax shelter, Belga Films Fund, société détenue par le groupe Belga Films (production, distribution et bientôt exploitation de salles), a voulu mesurer l'impact de la nouvelle loi sur les investisseurs. Arrivé début 2015 sur le marché mais lié à ce groupe actif dans le cinéma

depuis plus de 80 ans, Belga Films Fund a interrogé une centaine de sociétés de toutes sortes avec un taux de réponse très élevé de 75%. Leurs placements Tax shelter variaient de 5.000 à 240.000 euros, soit du minimum au maximum autorisés. En moyenne, les sociétés sondées ont investi 65.000 euros dans le Tax shelter en 2015.

Plébiscite

Les conclusions, dont «L'Echo» a pu prendre connaissance, sont sans appel: la nouvelle loi est plébiscitée par les investisseurs. 97% la préfèrent à l'ancienne loi, il est vrai alambiquée. Plus de la moitié des sondés disent en effet que l'ancienne formule ne leur avait jamais vraiment été expliquée et

plus de 20% la trouvaient compliquée. «On présentait ces résultats au vu des fonds levés en 2015, explique Fabrice Delville, patron de Belga Films Fund. Mais cette étude objective la situation.» L'an dernier 178 millions d'euros ont été levés. Et s'il est difficile de comparer avec les années précédentes vu le changement législatif, les professionnels estiment que la nouvelle loi a permis de doubler les levées de fonds. Belga Films Fund a ainsi levé 6,5 millions en 2015, soit 2,5 de plus que prévu par son business plan. «70% de nos investisseurs n'avaient jamais recouru au Tax shelter avant le changement de législation», ajoute Fabrice Delville.

Simplicité

Mieux, malgré la suppression de l'intéresse-

ment au succès commercial du film, plus de 80% considèrent les rendements comme attractifs. Mais c'est surtout la simplicité de la nouvelle loi qui séduit... 100% des investisseurs, près de 80% la trouvant facile à mettre en œuvre. Par ailleurs, près de 70% considèrent que le placement présente un niveau de sécurité élevé. Une sécurité que Belga Films se targue d'avoir bétonnée: «Nous avons un ruling de l'administration fiscale et proposons une assurance qui couvre le risque d'une perte du rendement fiscal», indique Fabrice Delville.

Par contre, les investisseurs se disent relativement peu intéressés (50%) par les à-côtés du Tax shelter: organisation d'avant-premières, actions marketing... Le Tax shelter est donc avant tout perçu comme un produit financier pur et dur. Ce qui explique son intérêt auprès des banques puisque BNP Paribas Fortis, Belfius et ING vendent des produits autour du système. Prochainement, elles devraient d'ailleurs être rejointes par un autre organisme financier.

Extension

Reste que tout vertueux qu'il soit, le système pourrait encore être amélioré selon les investisseurs. «Vu le succès de la nouvelle formule cela nous a un peu étonnés» relève Fabrice Delville. Ainsi, plus de la moitié estiment que les taux du rendement financier pourraient être augmentés de même que les plafonds de déductibilité.

Quant à l'extension en cours du système aux arts de la scène, 56% des investisseurs se disent prêts à placer tout ou partie de leur placement Tax shelter dans pareilles disciplines. Une bonne nouvelle pour ce secteur qui a bien besoin d'argent frais.

L'INVESTISSEUR**«UN AVANTAGE FISCAL ET UN GESTE CITOYEN»**

En 2015, la société belge Victoria Company (vente directe de bijoux de fantaisie) a investi **240.000 euros dans le Tax shelter**, soit le plafond maximum. La somme a été **allouée à «The son of big foot»**, film d'animation à gros budget (23 millions) produit par le studio bruxelois nWave et qui sortira en 2017. «*Notre motivation était triple*, relève sa CFO, Bénédicte Vanhorebeek. *Bénéficiaire d'un avan-*

tage fiscal et financier alors que les comptes d'épargne ne rapportent quasi plus rien, **pouvoir différer nos versements anticipés** et poser un **geste citoyen** puisque le système génère de l'emploi dans l'audiovisuel.» Le groupe Victoria Company avait déjà eu recours au Tax shelter ancienne formule, «*mais le système était fort complexe*», avoue sa CFO qui estime que les atouts avancés par Belga Films Fund (ruling fiscal, assurance) rendent le système «**à peine plus risqué qu'un placement obligataire.**»

LE NOUVEAU TAX SHELTER**Montant des fonds levés en 2015**

178 millions €

Source: SPF Finances

Sa perception par les investisseurs

En % des réponses

	Hier	Aujourd'hui
Les rendements sont plus attractifs	11%	89%
Le placement est plus sûr	3%	97%
Il est plus simple à mettre en oeuvre	0%	100%
Il est plus attractif en général	3%	11%

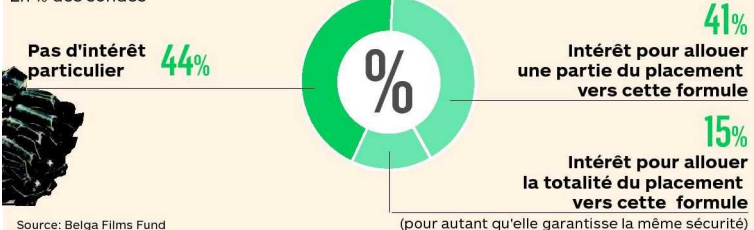
Possibilités d'amélioration du nouveau Tax shelter

En % des réponses

Augmenter le taux du rendement financier	52%
Augmenter encore la déductibilité	38%
Augmenter le plafond maximal d'investissement	26%
Retirer l'impact des dividendes sur le calcul de capacité à effectuer un placement	17%
Aucune n'est nécessaire	16%
Autre	7%

Intérêt par rapport à l'extension du Tax shelter aux arts de la scène

En % des sondés



Source: Belga Films Fund